

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 8 Juin 2026

**DCS n°2026-20**Date de convocation :  
29 mai 2026Délégués en  
exercice : 48Titulaires : 35  
Suppléants : 3  
Absents non  
remplacés : 10

Quorum : 25

Votants : 38

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Nicolas DONNADILLE, M. Olivier GALZI, M. Claude MOREL, M. Jean-Paul DELCASSO, Mme Dominique ANCEY, M. Joris HEBRARD, M. Stéphane LALÉ, Mme Jeanine DRAY, M. Grégoire SOUQUE, Mme Florence FLAMMINI, Mme Catherine GLEIZE, Mme Chantal BONNEFOUX, M. Yvan BOURELLY, M. Sébastien MAKOWSKI, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Evelyne CLAPOT, M. Michel TERRISSE, M. Guillaume TADDIO, Mme Valérie BOURIQUET TELLENE, M. Didier CARLE, M. Gêrôme VIAU, M. Jean-François LAPORTE, M. Mariel MARTIN, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, M. Benjamin VALERIAN, M. Sébastien ORIVELLE, M. Pascal GRAILLOT, M. Nicolas FAURE, Mme Lucie ARNAUD, M. Pascal CROZET, Mme Karine MONNIN, Mme Patricia LISPAL, M. Christophe MENU

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme Olivia NENCI-PAULO représentée par Mme Renée SOVERA  
M. Jacques DEMANSE représenté par Mme Marie-Pierre VASELLI  
M. Joseph SAURA représenté par Mme Corinne BIGOT

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Corinne CHATRIOT (Excusée), M. Alain BERTRAND (Excusé), M. Michel BERARDO (Excusé), M. Patrice DE CAMARET (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Éric GÉRENT (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Serge PALOMBA (Excusé), M. Florent AGRO (Excusé)

*Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY*

**OBJET : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance**

Rapporteure : Pascale Bories

Madame la Présidente rappelle le contexte. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) conduit depuis de nombreuses années une démarche de concertation autour des enjeux de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Dans ce cadre, la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance a été acté et le périmètre officiellement délimité par arrêté inter-préfectoral en date du 10 décembre 2021.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été installée en 2023 et constitue une instance de gouvernance à part entière pour le SAGE. Elle réunit 105 membres répartis en trois collèges (élus, usagers, État)

La CLE permet d'organiser un dialogue territorial élargi sur le partage de l'eau, les transferts d'eau, la préservation des milieux aquatiques, l'adaptation aux risques inondations et la coordination avec les CLE des SAGE voisins (Verdon et Coulon-Calavon).

Madame la Présidente précise que le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon est intégré au sein du périmètre du SAGE et dispose d'un siège au sein de la CLE Durance.

Suite au renouvellement des gouvernances locales, il convient donc de désigner son représentant au sein du collège des élus.

Madame la Présidente précise que Monsieur Claude Morel se porte candidat.  
Aucun autre élu ne se porte candidat.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance et désignation de la préfecture des Alpes de Haute Provence comme préfecture référente de la démarche,

Vu les articles L. 212-3 à 11 et R212-29 à 45 du Code de l'environnement concernant les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau,  
Vu l'arrêté de composition de la CLE Durance du 31 janvier 2023 et l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023,

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a été renouvelé dans son intégralité le 18 mai 2026 (délibération DCS n°2026-09),

Considérant la nécessité de procéder à une délibération fixant la nouvelle désignation du représentant du SMBVA à la CLE,

Considérant que le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon est membre de la CLE Durance et qu'il dispose d'un siège au sein de cette instance,

Considérant l'animation territoriale portée par le SMAVD pour structurer la gestion de l'eau à l'échelle du Bassin de la Durance,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le 22 mai 2026, a émis un avis favorable,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,  
Après avoir entendu la rapporteure,

#### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DESIGNER Monsieur Claude Morel pour représenter le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Durance

La délibération est adoptée.

#### Vote du Comité :

- POUR : 38
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY



La Présidente  
Pascale BORRIES

